

## **ALPES MANCELLES GRAVEL BIKE 2024**

**SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024**

*Saint Léonard des Bois (72)*

### **REGLEMENT SPORTIF DE L'ÉPREUVE ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION**

#### **1. PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE**

##### *1.1. Organisation*

L'Association AMGB organise « L'Alpes Mancelles Gravel Bike » à Saint Léonard des bois (72) le samedi 14 et dimanche 15 septembre 2024.

**L'Alpes Mancelles Gravel Bike n'est pas une course mais une randonnée cycliste**, Ultra Gravel, en semi- autonomie, non-chronométrée, sans classement ni mesure de performance. **Elle se déroule sur la voie publique et sur chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route, du présent règlement précisant toutes les directives de sécurité de l'AMGB, l'organisateur, et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs.** Elle est ouverte à toute personne majeure, homme ou femme. Cette épreuve en solo consiste à parcourir dans son intégralité des parcours de 50 à 350 km (environ) à partir d'une trace GPX sauf le parcours "La Novice 50 km" qui sera balisé. Pas de temps maximum imparti par l'organisateur. Les parcours de l'Alpes Mancelles Gravel Bike emprunte des routes, rues, voies vertes et pistes cyclables, sentiers, chemins de terre ou goudronnés traversant les territoires de le Sarthe, de la Mayenne et de l'Orne. La trace GPX du parcours est transmise par mail au plus tard 1 semaine avant le départ.

##### *1.2. Règles du parcours à respecter*

Le principe de cette épreuve est avant tout un défi sportif mais pas seulement, toute l'équipe de l'AMGB veut vous faire découvrir notre belle région des Alpes Mancelles, c'est une région surprenante et attachante.

Règles du parcours :

- Rouler dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes. L'épreuve s'effectue sur des voies ouvertes à la circulation : il n'y a aucune priorité de passage.
- Fixer à l'avant de son Gravel, de manière visible, la plaque de guidon numérotée attribuée lors de l'enregistrement. Elle permettra l'identification de chaque participant sur la ligne de départ, aux points de contrôle du parcours et pour franchir la ligne d'arrivée.
- Gérer tout au long du parcours ses besoins en alimentation et en boissons, des ravitaillements sont prévus sur les parcours (Eau, sucré, salé, fruits, fruits sec, ect...), pour le parcours 210 et 120 km un gros ravitaillement est prévu par les organisateurs a mi-parcours, les participants pourons faire le plein d'énergie avant de repartir. Si les participants roulent en petit groupe, ils doivent rouler à deux de front ou en file indienne. La nuit (samedi matin), en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite...), ils doivent se placer systématiquement en file indienne.
- Pas de barrières horaire sur les parcours, les participants sont libre de leurs allure.

##### *1.3. Acceptation du règlement et de l'éthique de l'épreuve*

Pour participer à l'Alpes Mancelles Gravel Bike, chaque concurrent accepte expressément et sans réserve le présent règlement et l'éthique de l'événement de l'AMGB ainsi que toutes les consignes que l'organisateur lui adresse. Les organisateurs se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le Règlement de l'épreuve et les Conditions Générales de Vente des inscriptions à tout moment. Toute modification apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen, y compris par la publication de la version révisée des présentes sur la page Facebook et instagram "Alpes Mancelles Gravel Bike". Cependant l'organisateur s'efforcera de prévenir tous les participants par courrier électronique, à l'adresse saisie lors de leur inscription en ligne.

#### **2. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'Alpes Mancelles Gravel Bike est une épreuve ouverte à toute personne, homme ou femme, quelle que soit sa nationalité, licenciée ou non licenciée FFC aux conditions détaillées ci-dessous

### *2.1. Engagement des participants*

Pour participer à l'épreuve, tout concurrent s'engage à

- Respecter les règles du parcours et de l'autonomie décrites au titre 1.2 ci-dessus
- **Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité.**
- Un strict respect du Code de la route
- Etre physiquement et psychologiquement apte à parcourir 350 km de l'Ultime être préparé sérieusement. (Pas de conditions particulières sur les autres parcours).
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé. (l'Ultime)
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives, et des risques de séquelles consécutives à un accident.
- Suivre la trace GPX de l'Alpes Mancelles Gravel Bike sur un compteur GPS.
- Suivre le balisage sur "La Novice 50 km".
- Gérer ses fournitures en alimentation et boisson
- Faire preuve de respect des propriétés privées à proximité immédiate du parcours et des points de contrôle.
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté au cours de l'épreuve et à le signaler aux organisateurs.
- Savoir gérer les réalités de l'Ultra Distance, des difficultés d'un parcours accidenté pouvant comporter des dangers, en conditions climatiques parfois difficiles (pluie, chaleur, froid, orages, vents forts de face...), des forts dénivelés d'un parcours constitué d'environ 70 % de chemins, des risques et des dangers. Le participant reste alors décisionnaire de poursuivre son évolution ou de se mettre à l'abri.
- Considérer que sa sécurité dépend de sa capacité à s'adapter aux problèmes rencontrés sur le parcours. Il peut solliciter l'aide ou l'assistance de l'organisateur grâce à un numéro de téléphone présent sur la plaque de cadre, qu'ils soient techniques ou physiques. Lorsqu'il s'inscrit et pour concourir à l'épreuve, chaque participant accepte sans réserve et irrévocablement :
  - Tous les risques extrêmes de l'épreuve et notamment d'accident qui pourrait entraîner son décès,
  - De porter seul la responsabilité de tout dommage dont il serait victime et qui découlerait de sa participation,
  - De participer à l'Alpes Mancelles Gravel Bike à ses risques et périls,
  - De décharger l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle des organisateurs quant aux éventuels dommages qu'il pourrait subir du fait de l'épreuve et de son organisation.
  - De renoncer à tout recours contre l'organisateur, en toute connaissance de cause et des conséquences envisageables.

### *2.2. Respect de l'environnement*

L'Alpes Mancelles Gravel Bike 2024 est un événement éco responsable. En s'inscrivant à l'AMGB, tout participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces naturels que le circuit traverse. Comme il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient (récipient, aliment, document, papier) sur le parcours, chaque participant doit conserver ses déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles avec zone de tri mises à disposition (zone de départ, points de contrôle et site d'arrivée). Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de l'épreuve tout participant qui jetterait des débris sur les parcours.

### *2.3. Matériels et équipements des participants*

Chaque participant est seul responsable de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'il utilise ainsi que de son entretien. Pour prendre le départ, il s'engage à utiliser un vélo vérifié et en parfait état de fonctionnement pour la pratique du Gravel.

Le participant doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs obligatoires listés ci-dessous et le conserver pendant toute la durée de l'épreuve.

En cas d'accident et de ses conséquences liées au non-respect du port du matériel obligatoire par le participant, l'organisateur ne pourra en aucun cas en être tenu responsable.

### *Caractéristique des vélos admis*

Vélos ci-après, équipés de pneus d'une section de 32 mm minimum

- Vélos spécifiques pour le Gravel - équipés d'un cintre rond de route
- Vélos type Cyclo-Cross - équipés d'un cintre rond de route
- VTT-VTC

### *Equipements cyclistes et sportifs conseillé sur les parcours*

- **Le port du casque à coque rigide , avec la jugulaire attachée (Obligatoire)**
- Extrémités du cintre équipées de bouchons
- 1 pompe à vélo ou 4 capsules minimum de CO2, deux chambres à air minimum de rechange, complétés par tout autre matériel de réparation
- Un téléphone mobile en pleine charge
- Un compteur GPS en pleine charge, indépendant et dissocié d'une application GPS sur téléphone mobile
- Une Batterie externe
- L'épreuve étant en partie en nocturne (samedi) :
  - Un feu avant d'au moins 400 lumens de puissance, avec une durée minimum d'autonomie de 2h,
  - Un éclairage arrière rouge fixé sur le vélo.
- La Nourriture, les boissons, (1l d'eau au minimum soit 2 bidons), tout l'approvisionnement nutritif nécessaire à 1 épreuve en autonomie
- Une sonnette de vélo
- Une pochette dédiée au transport des déchets entre chaque point de contrôle
- Un coupe-vent imperméable
- Une Chasuble ou une veste fluorescente avec bandes réfléchissantes
- Une Couverture de survie
- Une paire de gants

## **3. MODALITES D'INSCRIPTION**

### *3.1. Conditions d'inscriptions*

L'ouverture des inscriptions est fixée au 1<sup>er</sup> Mars 2024 et seront clôturées le 15 Aout 2023. Elles s'effectuent exclusivement en ligne à partir du site internet Sport'n connect. Le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, fournir une adresse e-mail active dont il est le propriétaire exclusif et effectif, et en assurer le paiement.

L'organisateur n'enregistre aucune inscription par téléphone, ni par courrier postal ou électronique et n'accepte aucun paiement par chèque ou en espèce

### *3.2. Modalités et frais d'inscriptions*

#### *Tarifs des inscriptions*

Les tarifs d'inscription sont exprimés en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de l'inscription.

Un tarif préférentiel est mis en place par les Organisateur du 1er mars 2024 au 31 Aout 2024 :

- **Participant licencié FFC** (ou FSGT, UFOLEP et FFTRI)

**Participant non licencié FFC** (ou FSGT, UFOLEP et FFTRI **ou licenciés de toute fédération cycliste ou sportive** (telles que FF vélo, FFCT, FFC-Pass Loisir et Services, FFC-Encadrement) ) : **de 10 à 60 € TTC selon les parcours. Sur SPORT'N CONNECT.**

#### *Ce que comprend l'inscription*

L'inscription à l'Alpes Mancelles Gravel Bike comprend :

- 
- Une plaque de guidon numérotée \*

- La trace GPX

Des Goodies partenaire

Des ravitaillements complets au départ, le long du parcours et à l'arrivée

Une médaille de finir à chaque participant

Joie et bonne humeur

Parcours sympa

Un mal de pattes

#### *Autres services*

- [Informations Hébergement](http://www.tourisme-alpesmancelles.fr) à Saint Léonard des Bois et à proximité du 13 au 15 septembre 2024 sur [www.tourisme-alpesmancelles.fr](http://www.tourisme-alpesmancelles.fr)

## **4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### *4.1. Dates et Horaires*

Vendredi 13 septembre 2024 - Saint Léonard des Bois

- 18h - 20h : Accueil et retraits des plaques

Samedi 14 Septembre 2024 (Ultime et Défi)

- 5h00 – 5h45 : Accueil et retrait des plaques
- 6h00 : Départ (groupé)
- 15h30 : Premières arrivées à Saint Léonard des Bois
- 18h : Accueil et retrait des plaques pour les épreuves du dimanche.
- 19h30 : Repas pour les participants de l'Ultime mais il est possible à tout les participants et accompagnants de réserver le repas pour 18€ sur Sport'n connect.

Dimanche 15 Septembre 2024 (Ultime, Sportive, Découverte et Novice)

- 6h - 7h45 : Accueil et retrait des plaques
- 7h : Départ de L'Ultime et de la Sortive 120 km
- 8h : Départ de la Découverte 80 km
- 8h30 : Départ de la Novice 50 km
- 11h30 : Arrivée des premiers participants

#### *Le Briefing (Ultime, défi et sportive)*

**La présence de tous les participants est obligatoire au briefing 10 mins avant le départ de la rando** à Saint Léonard des Bois. Les organisateurs y rappelleront les points principaux de sécurité à respecter, basé sur le règlement de l'épreuve que chaque participant s'est engagé à respecter dans son intégralité. Il transmettra les recommandations essentielles ainsi que les dernières consignes et indications techniques relatives au parcours. Le lieu précis du briefing est confirmé à chaque participant lors de son enregistrement.

#### *Ravitaillement*

Plusieurs ravitaillement sont répartis sur le parcours : 3 sur le 210 km, 3 sur le 120 km, 2 sur le 80 km et 1 sur le 50 km. Leur localisation est communiquée par l'organisateur au plus tard au cours du briefing Le passage sur chaque ravitaillement est obligatoire, confirmé par le pointage des bénévoles. Ils enregistrent en même temps son heure de passage.

### *Abandon et rapatriement*

A moins d'être blessé, accidenté ou immobilisé sur décision médicale (Assistance médicale, pompier, SAMU), lorsqu'un participant décide d'abandonner l'épreuve, il s'engage à le signaler par téléphone, l'équipe de l'AMGB vous portera assistance. si vous décidé de couper le parcours en vélo et rentrer au plus vite vous devez nous prévenir par téléphone (sms) ou autre.

## **5. DROIT À L'IMAGE**

### *Image du participant*

L'acceptation du présent règlement implique que le participant autorise expressément l'AMGB ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux et médias, réseaux sociaux) qui couvrent l'événement Alpes Mancelles Gravel Bike à fixer, à représenter et reproduire, sur tout support et par tout moyen (films, photos, vidéos, presse, sites internet, réseaux sociaux, affichages, magazine...), sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, image, et sa prestation sportive dans le cadre de l'Alpes Mancelles Gravel Bike.

## **6. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le fait de participer à l'épreuve appelée Alpes Mancelles Gravel Bike implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Le règlement est consultable sur la page Facebook et instagram de l'épreuve

Contact : [alpesmancellesgravelbike@gmail.com](mailto:alpesmancellesgravelbike@gmail.com)

Tél : 06 85 05 52 83